

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1378-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 10 mars 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1378-2025 autorisant des dépenses en immobilisations et décrétant des travaux d'infrastructure de réseaux, pour une dépense et un emprunt de 5 930 000 \$, incluant les frais d'escompte et d'émission ».
2. Que ledit règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 7 avril 2025.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi.

Donné à Granby, ce 11 avril 2025.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 11 avril 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 11 avril 2025.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier